



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par visioconférence, le 10 août 2021 à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 1) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269 05 vise à :
 - réduire la marge de recul avant minimale du bâtiment principal et du garage incorporé de 9 mètres à 4,5 mètres;
 - réduire la marge de protection de 5 mètres de la limite de la bande de protection riveraine à 0 mètres;
 - augmenter le nombre d'étages maximum du bâtiment principal de 2 à 3 et la hauteur maximal de 7,49 mètres à 8,92 mètres;
 - réduire la mesure de la façade du bâtiment principal de 7 mètres à 5,99 mètres;
 - réduire la superficie totale de plancher de 100 mètres carrés à 94,44 mètres carrés;
 - réduire la superficie minimum du rez-de-chaussée de 70 mètres carrés à 35,3 mètres carrés;
 - réduire l'écran végétal avant de 6 mètres à 0 mètre de largeur vis-à-vis le bâtiment principal projeté.

Identification du site concerné : Lot 4 075 882 du Cadastre du Québec
47, rue des Princes

- 2) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269 05 vise à :
 - réduire la mesure de la façade d'un bâtiment principal de 7 mètres à 4,57 mètres;
 - réduire le nombre minimal de cases de stationnement requises de 173 cases à 33 cases.

Identification du site concerné : Lot 5 591 196 du Cadastre du Québec
661, montée de la Source

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 10 août 2021 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consulter le site Internet cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 23^e jour de juillet 2021.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier